



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 23 mars 2022
Salle des fêtes de Pouligny Notre Dame

Étaient présents : 60 membres

- 1 M. ALAPETITE Claude (Maire de MONTLEVICQ)
- 2 M. BERDUCAT Cédric (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 3 Mme BERGUA Catherine (SAZERAY)
- 4 M. BERTRAND Philippe (NOHANT VIC) représenté par Mme CHENET suppléante
- 5 Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
- 6 M. BIDEAUX Nicolas (CROZON SUR VAUVRE)
- 7 Mme BIGRAT Chantale (Maire de SARZAY)
- 8 Mme BOMBLED Pascale (MONTCHEVRIER)
- 9 M. BOURY Alexis (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
- 10 M. BRE Laurent (Maire d'ORSENNES) représenté par M. MAUGRION suppléant
- 11 M. CALAME Daniel (maire de SAINT-PLANTAIRE)
- 12 M. CHAMPEAU Francis (BRIANTES)
- 13 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 14 M. COLLET Antoine (MONTCHEVRIER)
- 15 M. COUTURIER Pascal (Maire de VICQ-EXEMPLET) représenté par Mme DALLOT suppléante
- 16 M. DAUDON Daniel (CREVANT)
- 17 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 18 M. DEFOUGERE Gérard (Maire de LE MAGNY)
- 19 M. DEVAUX Samuel (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 20 Mme D'HOOGHE Nicole (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 21 M. DIMEGLIO Rémi (CREVANT)
- 22 M. DOUET Patrice (VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 23 Mme FLEURET Sylvie (BUXIERES D'AILLAC)
- 24 M. FORGET Joseph (VIJON)
- 25 M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY-ST-SEPULCHRE)
- 26 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 27 Mme GERBIER Agnès (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE) représentée par Mme JOUBERT
- 28 Mme HIBERT Chantal (TRANZAULT)
- 29 M. HUGOTTE Philippe (MERS SUR INDRE)
- 30 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 2ème Vice-Président
- 31 M. LACOU Serge (SARZAY)
- 32 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
- 33 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT-AOUT)
- 34 Mme LEUILLET Marie-Laure (LA CHATRE)

- 35 Mme MALCURAT Patricia (PERASSAY)
- 36 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 37 Mme MELIN Bénédicte (VIJON)
- 38 M. MERCIER André (THEVET-ST-JULIEN)
- 39 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES) représenté par M. MONJOIN suppléant
- 40 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 41 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
- 42 M. NICOLET Jean Pierre (SAINT-AOUT)
- 43 M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
- 44 Mme PILLOT-DUPUIS Laurence (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
- 45 M. RABILLE Franck (LA BUXERETTE)
- 46 M. ROY Jean-François (FEUSINES)
- 47 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 48 Mme SAUVARD Christine (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 49 M. TEMPLIER Dominique (THEVET-ST-JULIEN)
- 50 M. VIAUD Philippe (Maire de TRANZAULT)
- 51 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
- 52 M. YVERNAULT Dominique (CHASSIGNOLLES)
- 53 M. YVERNAULT Philippe (LE MAGNY)

Conseillers Départementaux

- 54 M. DAUGERON François (Vice-Président du Conseil Départemental 36, Maire de Ste Sévère sur Indre) Président
- 55 Mme FONTAINE Virginie (Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre, Maire d'Aigurande)
- 56 M. ROBERT Christian (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président
- 57 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de La Châtre)

Délégués des Communautés de Communes

- 58 M. BEGAT Julien (CDC de la Marche Berrichonne)
- 59 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président
- 60 M. ROUTET Philippe (CDC du Val de Bouzanne)

M. COMPAIN Aymeric (Conseiller Régional référent)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement) représenté par M. GLAUMOT Alain, Vice-Président du Conseil de développement

Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable, assistante CRST, gestionnaire LEADER), M. HAMMOUTENE Miloud (Chef de projet CRTE/alimentation), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT-mobilité/PLUi/COT EnR)

Étaient excusés ou absents : 52 délégués

- 1 M. AMPEAU Jean Gabriel (CLUIS)
- 2 M. AUCLAIR Quentin (PERASSAY)
- 3 M. BAUDRY Gérard (LOUROUER ST LAURENT)
- 4 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 5 M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- 6 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 7 Mme BESNIER Marie Claire (LYS ST GEORGES)
- 8 M. CUTARD Pascal (SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 9 Mme DAUDON Christèle (POULIGNY NOTRE DAME)

- 10 M. DEGAY Jean Michel (AIGURANDE)
- 11 M. DEGUET Rémy (SAINT-PLANTAIRE)
- 12 M. DEMOCRATE Hervé (MALICORNAY)
- 13 M. DENORMANDIE Arnaud (Maire de FOUGEROLLES)
- 14 M. DEVISSCHER Thomas (VIGOULANT)
- 15 M. DUPLESSIS Jean-Claude (MALICORNAY)
- 16 M. FLEURY Didier (Maire de CLUIS)
- 17 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 18 M. GIRARD Romain (Montgivray)
- 19 Mme GLEN Stéphanie (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 20 M. GUENIN Didier (CDC du val de Bouzanne, Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 21 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 22 M. JOUHANNEAU Emmanuel (MAILLET)
- 23 Mme JURGING Christiane (FOUGEROLLES)
- 24 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 25 M. LABRUNE Mathieu (MONTIPOURET)
- 26 M. LACOT Antoine (La Buxerette)
- 27 M. LEFORT Hubert (SAINT-CHARTIER)
- 28 M. LOEUILLET Gilles (MONTIPOURET)
- 29 M. MAILLIEN Bernard (Aigurande)
- 30 Mme MALASSET Christine (LOUROUER ST LAURENT)
- 31 M. MANCOIS Jean Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 32 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 33 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 34 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 35 Mme PASQUET Emilie (BRIANTES)
- 36 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 37 Mme PERSONNAT Marion (VICQ-EXEMPLET)
- 38 M. PETERS William (MONTLEVICQ)
- 39 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 40 Mme PION Angélique (LA MOTTE FEUILLY)
- 41 Mme PION Valérie (ORSENNES)
- 42 M. PIOT Hugues (SAINT-CHARTIER)
- 43 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 44 M. ROBIN Sébastien (NERET)
- 45 Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE FEUILLY)
- 46 Mme ROUTET Carine (MAILLET)
- 47 M. SALMON Michel (Maire de CHAMPILLET)
- 48 M. SAVY Philippe (MONTGIVRAY)
- 49 M. SIMON Bruno (Maire de SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 50 Mme SOULETTE Dominique (CHAMPILLET)
- 51 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
- 52 Mme VILCHES-PARDO Patricia (CDC de La Châtre Ste Sévère)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire)
 Mme JOUHANNEAU Corine (Directrice de l'Espace Région dans l'Indre)
 Mme NIEUL Hélène (Chargée de mission, Région Centre-Val de Loire)
 M. DUSAUSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

M. François DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de POULIGNY-NOTRE-DAME.

Il remercie M. Samuel DEVAUX, Maire de Pouligny-Notre-Dame d'accueillir le Comité syndical dans cette salle qui est par ailleurs très agréable.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Il salue chaleureusement la présence de M. Aymeric COMPAIN, Conseiller Régional référent du Pays, et des Conseillers Départementaux (Mme Virginie FONTAINE, M. Christian ROBERT, Mme Michèle SELLERON).

Il remercie M. Patrick JUDALET d'avoir assuré la présidence lors du dernier Comité syndical.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 23 février 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président présente Miloud HAMMOUTENE, Chef de projet « CRTE / alimentation » qui a pris ses fonctions au 1er mars 2022. Dans un premier temps, il prend connaissance des nombreux dossiers recensés dans le CRTE qui sont classés selon leur niveau d'avancement (projets engagés, projets prêts à exécution, projets pressentis). Ensuite il prendra contact avec les élus des communes et communautés de communes pour les accompagner dans le montage des dossiers de financement et le suivi de leurs projets en lien avec les services de l'Etat.

Agé de 25 ans, M. HAMMOUTENE indique qu'il est originaire de Châteauroux. Dans le cadre de ses missions, il accompagnera les collectivités dans l'avancement de leurs projets inscrits au CRTE, et travaillera à l'émergence d'un Projet Alimentaire de Territoire d'ici 3 ans.

Le Président précise qu'une gouvernance va se mettre en place dans les prochains mois pour assurer le suivi du CRTE du Pays de La Châtre en Berry avec l'Etat, la Région, le Département et les Communautés de Communes.

Le Président informe les délégués du départ de Nicolas THEPAULT, Chargé de mission « SCoT-mobilité/PLUi/COT ENR » prévu le 21 juin 2022.

Pour trouver un successeur, ce qui ne sera pas facile, un recrutement est prévu pour une prise de poste au 1er juin 2022, en vue d'assurer un tuilage de 3 semaines du 1er au 21 juin 2022.

Au nom des élus du Pays, le Président remercie M. THEPAULT pour le travail effectué pour le SCoT, le PLUi de La Châtre-Ste Sévère, le PLUi du Val de Bouzanne, le projet mobilité et le Contrat Energie Renouvelable. C'est un agent apprécié par les élus qui a su jouer l'interface avec les bureaux d'étude et les partenaires associés.

M. THEPAULT tient à remercier les élus pour leur confiance. A travers ce poste, il a appris beaucoup de choses et découvert une belle région. Il indique qu'il lui reste 3 mois pour achever certains dossiers et transmettre les autres au futur chargé de mission (applaudissements des élus).

Le Président rappelle que M. THEPAULT sera présent jusqu'au 21 juin pour faire avancer les dossiers, notamment celui du PLUi de la CDC de La Châtre Ste Sévère de façon à préparer la phase d'enquête publique.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Compte de gestion / compte administratif 2021
- 2) Budget 2022
- 3) Candidature COT ENR 2022-2025
- 4) OPAH : bilan 2021 et perspectives 2022
- 5) Questions diverses : désignation d'élus référents pour suivre les projets « Bocage et Boischaut Sud Transitions », ...

1) Compte de gestion / compte administratif 2021

RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2021

Budget syndical	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	371 936,88 €	395 953,91 €	24 017,03 €	6 506,83 €	30 523,86 €
Investissement	23 022,72 €	49 262,52 €	26 239,80 €	58 436,22 €	84 676,02 €
Totaux	394 959,60 €	445 216,43 €	50 256,83 €	64 943,05 €	115 199,88 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 371 936.88 €

Recettes réalisées pour un montant de 395 953.91 €

Soit un résultat d'exercice 2021 excédentaire de + 24 017.03 € qui s'explique principalement comme suit :

- **Poste CRTE (subvention de l'Etat au titre du FNADT)**

Un acompte de 30 000 € (50%) a été payé en décembre 2021 pour financer le poste CRTE/alimentation.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2020 de + 6 506.83 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 30 523.86 €.**

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 23 022.72 €

Recettes réalisées pour un montant de 49 262.52 €

Soit un résultat d'exercice 2021 excédentaire de + 26 239.80 € qui s'explique notamment par les recettes d'amortissement du SCoT de 28 000€ (2ème année d'amortissement du SCoT). L'amortissement du SCoT se terminera en 2026.

Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2020 de + 58 436.22 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 84 676.02 €.**

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2021 du receveur, le Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote, le Compte de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

M. ROBERT, Président de la CDC du Val de Bouzanne, 1^{er} Vice-Président du Pays, indique que le Compte Administratif 2021 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte à l'unanimité.

Le Président remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2021 évoqués ci-avant, le Président propose aux délégués d'affecter au budget syndical les montants suivants :

- L'excédent de **fonctionnement cumulé de 30 523,86 €** est affecté en recette à la ligne 002 du Budget Primitif 2022
- Et l'excédent d'**investissement cumulé de 84 676,02 €** est affecté en recette à la ligne 001 du Budget Primitif 2022

Le Président passe au vote de l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022, qui est adoptée à l'unanimité.

2) Budget 2022

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2022 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 23 février 2022, à savoir :

Cotisation de base maintenue à 1,60 € / habitant

- Animation du Contrat régional et gestion du Syndicat de Pays

Cotisations spécifiques en 2022 :

OPAH du Pays

- Animation : cotisation maintenue à 1 € / habitant
- Fonds habitat indigne et abondement logements vacants : cotisation maintenue à 0,11 €/habitant

Actions portées par le Pays :

- Etudes et prestations : cotisation maintenue à 0,36 € / habitant

LEADER :

- Animation, gestion, évaluation : cotisation maintenue à 0,23 € / habitant

CRTE / alimentation :

- Animation : cotisation arrêtée à 0,35 €/habitant

PNR Sud Berry :

- Animation : cotisation arrêtée à 0,15 €/habitant

Cotisation SCoT/mobilité (3 CDC) :

- Mise en œuvre du SCoT et animation projet mobilité : cotisation maintenue à 1 € / habitant

Cotisation PLUi (2 CDC) :

- Elaboration des PLUi des CDC LA CHATRE et VAL BOUZANNE au 1^{er} semestre 2022 : cotisation arrêtée à 0,45 € / habitant

M. LE ROUX présente le Budget Primitif 2022 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues.

En synthèse :

Budget Primitif 2022

Section fonctionnement

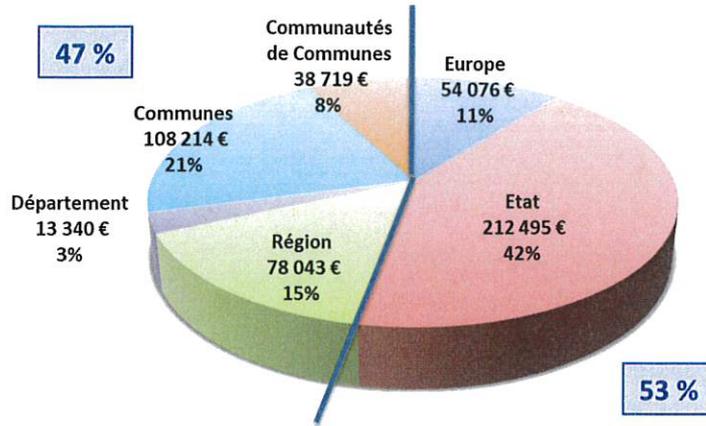
Dépenses		Recettes	
022 Dépenses imprévues	1 000,00 €	002 Résultats antérieurs reportés	30 523,86 €
60 Achats & variation des stocks	8 500,00 €	6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	
61 Services extérieurs	120 002,40 €	74 Dotations, subventions de participations	504 887,00 €
62 Autres services extérieurs	19 700,00 €	7477 Europe	54 076,00 €
64 Charges de personnel	279 990,46 €	7471 Etat	212 495,00 €
65 Autres charges de gestion courante	66 138,00 €	7472 Région	78 043,00 €
66 Autres charges financières		7473 Département	13 340,00 €
68 Dotations aux amortissements	40 600,00 €	7474 Communes	108 214,00 €
		7475 Communautés de Communes	38 719,00 €
		758 Produits divers de gestion courante	520,00 €
Total dépenses de l'exercice	535 930,86 €	Total recettes de l'exercice	535 930,86 €

La **section de fonctionnement s'équilibre à 535 930,86 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2021 de **30 523,86 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2022.

Les études et les prestations prévues en 2022 sont les suivantes :

- Elaboration de la candidature LEADER 2023-2027 du Pays
- Réalisation d'une étude économique sur le Pays en lien avec les 3 Communautés de Communes et la Région
- Animation des MAEC 2019 et 2022 (Chambre d'agriculture de l'Indre, ADAR-CIVAM et Indre Nature)
- OPAH :
 - Réalisation des diagnostics thermiques des logements (Expertise et Habitat)
 - Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
 - Abondement des dossiers « logements indignes vacants » (Pays)
- Essaimage cagette et fourchette sur le Pays (ADAR-CIVAM)
- Animation sur les marchés du projet mobilité (CPIE Brenne Berry)

La répartition des recettes de fonctionnement 2022 est la suivante :



- **Europe** ⇒ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER 2021 + solde coopération LEADER Véloroutes + élaboration candidature 2023-2027 (soutien préparatoire)
- **Etat** ⇒ subventions (ANAH) animation OPAH 2021 + (ministère agriculture) solde MAEC 2018 / 2019 et animation MAEC 2021 + (ADEME) animation COT ENR 2021 et actions mobilité 2022 : achat vélos, équipements et communication + (FNADT) poste CRTE/alimentation année 2022
- **Région Centre-Val de Loire** ⇒ subventions animation CRST 2022 + étude économique + action mobilité + poste PNR
- **Département de l'Indre** ⇒ participation au fonctionnement du Pays inscrite au budget 2022
- **Communes** ⇒ cotisations base + actions et études portées par le Pays + OPAH + LEADER + CRTE/PAT + PNR
- **CDC** ⇒ cotisations SCOT / mobilité + PLUi CDC de La Châtre Ste Sévère + PLUi CDC du Val de Bouzanne

Section investissement

Dépenses		Recettes	
202	Documents d'urbanisme	001	Résultat d'investissement reporté 84 676,02 €
205	Logiciels concession et droits similaires	024	Produit des cessions d'immobilisation 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	10222	FCTVA 3 650,00 €
		28	Amortissements des immobilisations 40 600,00 €
Total dépenses de l'exercice 129 426,02 €		Total recettes de l'exercice 129 426,02 €	

La **section d'investissement s'équilibre à 129 426,02 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2021 de **84 676,02 €** reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2022.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Primitif 2022. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Primitif 2022.

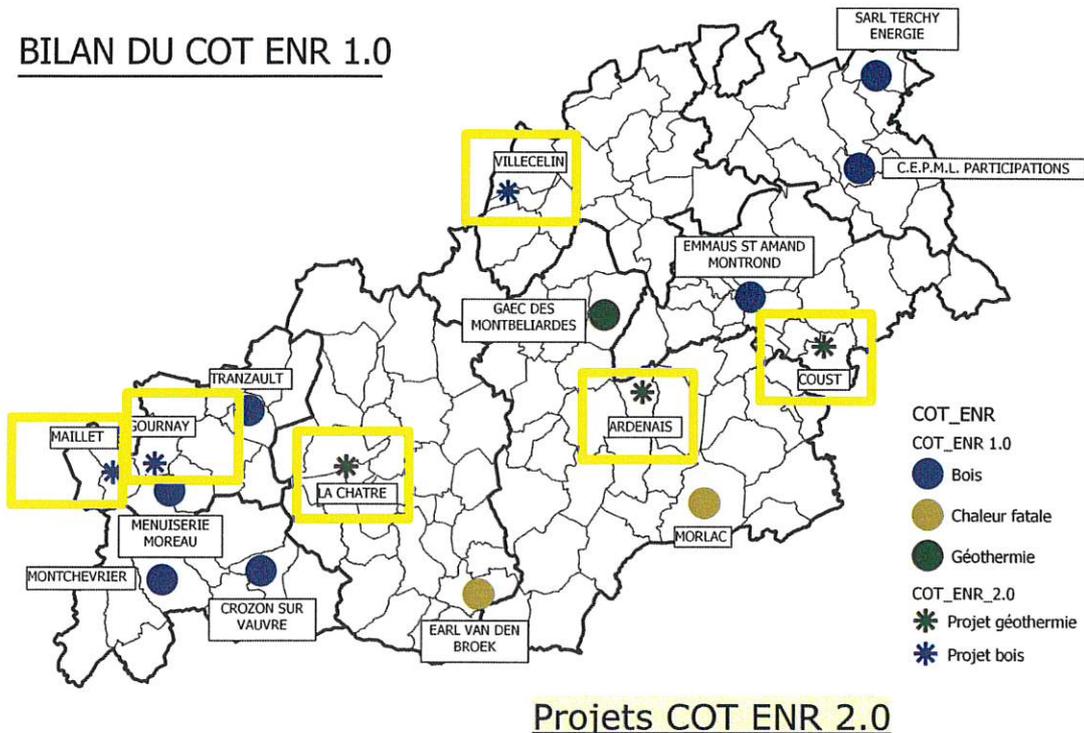
Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2022.

3) Candidature COT ENR 2022-2025

M. THEPAULT présente le bilan du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT ENR). Ce premier contrat lancé en novembre 2018 s'est clôturé en février 2022.

Ce COT ENR 1.0 avait pour objectif de financer 10 projets d'installation en énergies renouvelables thermiques (chaufferie bois, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale) sur le territoire du Sud Berry produisant au total 7 611 MWh.

Les objectifs fixés ont été atteints, avec 5 projets réalisés sur le Pays de La Châtre en Berry (Crozon-sur-Vauvre, Montchevrier, Tranzault, Menuiserie Moreau, EARL Van den Broek) et 5 projets sur le Pays Berry Saint-Amandois. Sur les 10 projets, on recense 6 projets privés et 4 projets publics portés par des collectivités.



Un contrat de 2^{ème} génération (COT ENR 2.0) est engagé depuis le 1^{er} mars 2022 pour une durée de 3 ans jusqu'à mars 2025. Ce COT ENR 2.0 a pour objectif de financer 10 projets d'installation en énergies renouvelables thermiques, dont au moins 20% de géothermie, produisant au total 3 900 MWh.

Pour ce nouveau contrat, 3 projets ont déjà été identifiés :

- Projet de chaufferie bois à Maillet (2022)
- Projet de géothermie au Gymnase GARNIER à La Châtre (2022)
- Projet de chaufferie bois à Gournay (2023)

On note plus de projets d'installations sur la partie ouest du territoire. Aussi dans le cadre de ce COT 2.0, on souhaite développer des projets d'installations sur la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère.

Mme LEUILLET, adjointe de La Châtre, demande des explications sur les projets de « chaleur fatale ».

M. THEPAULT indique que la chaleur fatale, c'est un projet de récupération de la chaleur produite par un autre procédé. Les 2 projets de « chaleur fatale » financés dans le cadre du COT ENR 1.0 concernaient la récupération de la chaleur produite par la méthanisation pour chauffer des bâtiments agricoles. En général, les projets de « chaleur fatale » sont plutôt des projets de récupération de la chaleur produite par des industries pour chauffer des bâtiments dans les grandes agglomérations.

Les bénéficiaires du dispositif COT ENR sont les collectivités (mairie, Communauté de communes...), les entreprises (industrielles, tertiaires...), les bailleurs sociaux, les associations, les exploitations agricoles (GAEC, SCEA...), les hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôte...). Par contre les particuliers ne sont pas éligibles à ces aides.

Les aides mobilisables de l'ADEME dans le cadre du COT ENR concernent les études de faisabilité (60%) et les investissements pour des installations en énergies renouvelables thermiques (45%). A ces aides de l'ADEME peuvent éventuellement s'ajouter des subventions complémentaires de l'Europe (FEDER), de l'Etat (DETR, DSIL) et de la Région (CRST pour la géothermie). Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement technique de vos projets par les partenaires techniques du COT ENR (SDEI, ADEFIBOIS, ADAR-CIVAM).

Après la présentation du bilan de ce premier COT ENR, le Président propose aux délégués de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre d'un second contrat sur la période de mars 2022 à mars 2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'engagement du Pays de La Châtre en Berry dans le développement des énergies renouvelables thermiques
- **APPROUVE** le bilan du premier COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables) présenté en séance
- **VALIDE** le dépôt auprès de l'ADEME d'une candidature COT ENR 2.0 Sud Berry portée conjointement par le Pays Berry Saint Amandois et le Pays de La Châtre en Berry
- **MANDATE** le Président du Pays Berry Saint Amandois en qualité d'opérateur territorial du COT ENR Sud Berry pour signer un accord cadre tripartite avec l'ADEME Centre-Val-de-Loire et la Région Centre-Val-de-Loire
- **CONFIRME** le souhait du Pays de La Châtre en Berry de partager les frais liés à l'animation du COT ENR Sud Berry à parts égales avec le Pays Berry Saint Amandois
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À déposer la candidature COT ENR 2.0 auprès de l'ADEME et la Région Centre-Val-de-Loire ;
 - o À solliciter les aides financières liées au COT ENR 2.0 ;
 - o À signer la convention entre le Pays Berry Saint Amandois et le Pays de La Châtre en Berry ;
 - o À signer les conventions avec les partenaires techniques : Adefibois Berry et le SDEI ;
 - o Et à signer le COT ENR Sud Berry et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

4) OPAH : bilan 2021 et perspectives 2022

Mme PERES rappelle que l'OPAH-RR du Pays a démarré en octobre 2018 et se terminera fin septembre 2023.

Pour faciliter le suivi de cette OPAH et dresser les bilans annuels, elle se déroule sur 4 années pleines (2019 à 2022) et une année pour partie en 2018 (3 mois) et en 2023 (9 mois).

Les priorités de l'ANAH sont toujours les mêmes, à savoir :

- Les travaux d'économie d'énergie
- Les travaux lourds
- L'adaptation des logements pour les personnes âgées et/ou handicapées
- La lutte contre l'habitat indigne

Bilan de l'OPAH sur l'année 2021

Le Pays a consommé une enveloppe totale de subvention de l'ANAH de 875 547€ pour 73 dossiers aidés, soit 101% de l'objectif conventionné de 866 000€ à l'aide d'une rallonge de crédits obtenue en fin d'année 2021.

Pour bénéficier d'une subvention de l'ANAH, il faut atteindre un gain énergétique de 35% minimum. David Serisier (entreprise expertise et habitat) évalue le gain énergétique des travaux envisagés par les propriétaires sur leur logement (visite sur place, analyse des plans et des devis).

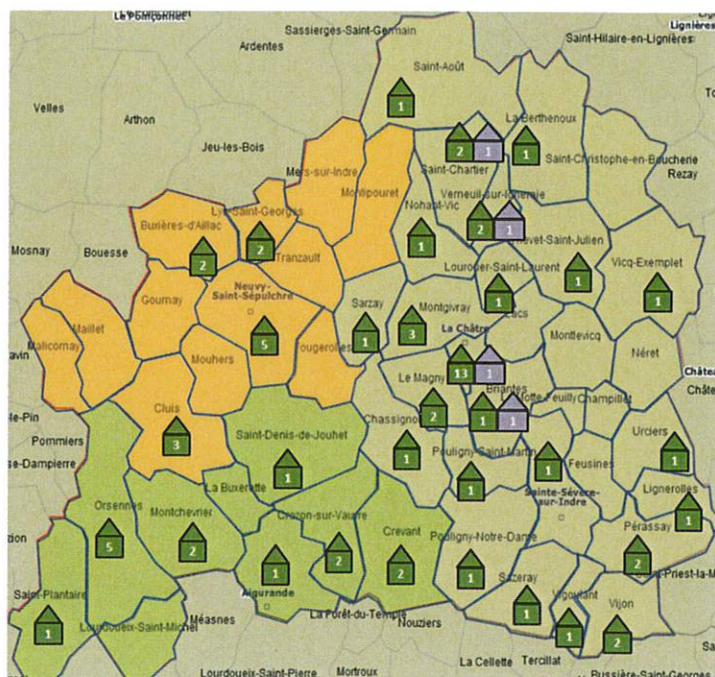
Rénovation thermique

69 résidences principales améliorées énergétiquement via les dossiers **RENOVATION ENERGETIQUE « HABITER MIEUX »** (travaux permettant d'atteindre 35% de gain énergétique = Aide ANAH + Prime Habiter Mieux sur un plafond de 30 000 € HT de travaux)

- Montant aides ANAH = 644 349 €
- Montant Prime Habiter Mieux = 133 313 €
- Montant travaux TTC généré = 1 757 708 €

4 résidences principales améliorées en **TRAVAUX LOURDS** (Aide ANAH + Prime Habiter Mieux sur un plafond de 50 000 € HT de travaux)

- Montant aides ANAH = 87 885 €
- Montant Prime Habiter Mieux = 10 000 €
- Montant travaux TTC généré = 206 301 €



Parmi ces 73 dossiers, 26 dossiers ont bénéficié d'une Prime complémentaire « Sortie de passoire thermique » d'un montant de 1 500 €, mobilisable quand le diagnostic thermique justifie d'un état initial équivalent à une étiquette « F » ou « G » et une consommation après travaux égale à une étiquette « D ».

- Montant total des Primes Sortie de passoire thermique = 39 000 €

La totalité des demandes de subvention déposées sur le Pays a mobilisé un engagement financier de l'Anah de 914 547€ et engendré 1 964 009€ de travaux sur le territoire.

On constate que 81% des travaux sont réalisés par des entreprises du Pays. Les entreprises doivent être labellisées RGE (Reconnu Garant de l'environnement).

Les dossiers de travaux concernent principalement le chauffage (94% des dossiers), les menuiseries (41% des dossiers), la ventilation (22% des dossiers) et l'isolation (16% des dossiers).

Sur l'ensemble des dossiers, le gain énergétique apporté au logement est en moyenne de 40%, avec une baisse des dépenses énergétiques annuelles qui va de 115 € jusqu'à 2 225 €.

Traitement de l'habitat indigne

Les dossiers de lutte contre l'habitat indigne (logements occupés souvent par des personnes âgées dépourvus d'équipements de confort : chauffages, sanitaires, ...) sont très difficiles à monter. Les principaux freins sont :

- Convaincre les personnes concernées qu'elles vivent dans un logement indigne ;
- Refus des solutions proposées de relogement pour réaliser les travaux ;
- En dépit de la déduction des aides mobilisables (Etat, Région, Département, fondation Abbé Pierre), le reste à charge est dans la plupart des cas jugé trop élevé par les personnes pour réaliser les travaux.

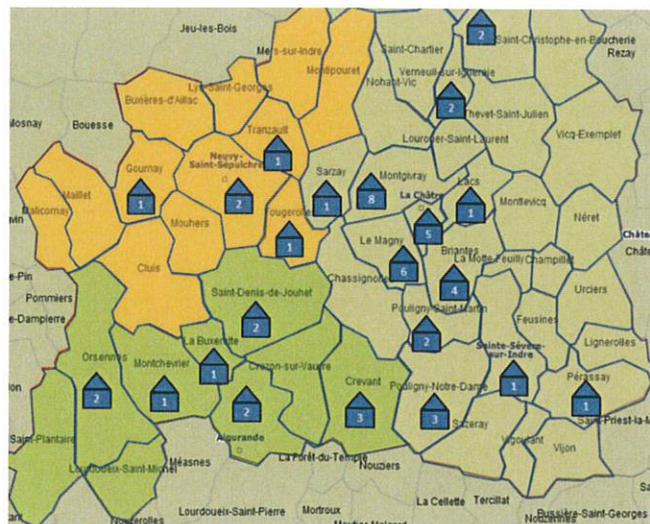
En 2021, un dossier est en cours de traitement avec SOLiHA sur la commune de Saint Denis de Jouhet.

Maintien des personnes âgées et handicapées à domicile

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) géré par le Département de l'Indre permet d'adapter les logements (adaptation salle de bains et sanitaires, barre de maintien, monte escalier, pose de volet roulant...) pour maintenir à domicile les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes handicapées avec un handicap reconnu à plus de 80%.

En 2021, 52 dossiers soutenus répartis sur 22 communes pour un montant d'aides ANAH de 148 029€.

L'aide couvre en moyenne 47% du coût des travaux d'adaptation du logement.



Agence d'Information pour le Logement de l'Indre (ADIL)

Labelisé « Espace France RENOV », l'ADIL poursuit ses missions de conseils, informations et orientations des propriétaires pour améliorer leur logement.

En 2021, sur les 70 personnes rencontrées par l'ADIL issues du Pays de La Châtre, 22 dossiers (31%) ont bénéficié d'une aide de l'ANAH.

ACTION LOGEMENT

Le programme « Action Logement » a été mis en place en juin 2020 pour aider les salariés du privé à financer leur projet de réhabilitation de logement jusqu'à 100% du plafond d'intervention :

- Plafond de 20 000 € pour les travaux de rénovation énergétique
- Plafond de 5 000 € pour les travaux d'adaptation

Ce programme « Action Logement » a permis d'accompagner 41 propriétaires pour un montant total d'aide de 580 142 € : aide moyenne de 14 150 €, aide minimale de 3 397 €, aide maximale de 20 000 €.

Dans le cadre de ce programme « Action Logement », le Pays perçoit une aide liée à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des porteurs de projet. A ce jour le Pays a reçu 9 204 €. Dans le cas où tous les dossiers aboutiraient, le Pays pourrait percevoir un montant total pour l'AMO de 24 679 €.

Programme France Rénov

Le programme France Rénov est le nouveau service public de la rénovation de l'habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ce service unique rassemble les réseaux FAIRE (ADEME) et le réseau ANAH.

France Rénov devient le point d'entrée unique pour répondre aux besoins de clarification et d'harmonisation du parcours des usagers qui souhaitent rénover leur logement avec :

- Un site internet dédié : <https://france-renov.gouv.fr>
- Un numéro de téléphone unique : 0 808 800 700
- Des conseillers France Rénov : 450 Espaces Conseil (dans l'Indre c'est l'ADIL)
- Mon Accompagnateur Rénov : opérateur public (dans l'Indre, cela pourrait concerner les postes d'animation des OPAH) ou opérateur privé agréé (SOLIHA, ...)

Année 2022

Chaque année l'ANAH organise un temps d'échanges avec les territoires OPAH pour valider le Programme d'Actions Territorial (PAT) qui prévoit notamment d'éventuels ajustements en fonction de l'enveloppe ANAH annuelle disponible et des possibles évolutions réglementaires.

A priori, pas de changements majeurs à prévoir au niveau de l'enveloppe ANAH 2022 de l'Indre, par contre on ne pourra plus bénéficier d'une rallonge de crédits ANAH en fin d'année provenant d'autres départements de la Région moins consommateurs.

Pour cette année, la priorité du PAT 2022 c'est le dispositif « Ma Prime Rénov » (ancien crédit d'impôt), qui est une aide pour réaliser des travaux de rénovation des logements ouverte à tout le monde avec des taux d'intervention variable selon le niveau d'imposition des personnes.

Cela va impliquer une priorisation des dossiers de rénovation énergétique financés dans le cadre de l'OPAH, dont les critères sont en cours de définition. Les priorités qui ressortiraient seraient les dossiers dits « passoires thermiques » avec un gain énergétique de 35%, et les dossiers des communes « Petite Ville de Demain ». Les autres dossiers ne seront pas exclus, mais on devra financer en priorité les dossiers « passoires thermiques » et « Petite Ville de Demain ».

Perspectives 2023/2024

On attend un décret pour 2023 qui précisera les modalités pour être agréé « Accompagnateur Rénov ».

2023/2024 sera la période de contractualisation des prochaines OPAH dans l'Indre, sachant que l'OPAH du Pays se terminera le 30 septembre 2023.

Aussi une réflexion est ouverte pour l'année 2024 : **Comment s'appuyer sur les missions mises en place dans les OPAH pour poursuivre avec le dispositif France Rénov ?**

Le Président indique que l'OPAH est un dispositif en pleine mutation. Aussi le Président et les Vice-Présidents resteront vigilants afin de poursuivre ce travail de rénovation des logements sur le territoire, qui va dans le sens de la transition écologique.

Il rappelle également le rôle indispensable des élus locaux pour repérer les personnes qui habitent dans des logements indignes, en vue de traiter ces dossiers dans le cadre du volet de l'OPAH « lutte contre l'habitat indigne » avec tous les partenaires concernés.

Mme SELLERON, Conseillère départementale, Présidente de la Commission de l'Action Sociale et des Solidarités Humaines, confirme que le Programme d'Intérêt Général géré par le Département de l'Indre fonctionne très bien. Il permet d'adapter les logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

M. DOUET, délégué de Verneuil sur Igneraie, souhaiterait des précisions sur la priorité des dossiers qui serait donnée aux « Petites Villes de Demain », sachant qu'il ne faudrait pas oublier nos petits villages.

Mme PERES répond qu'à ce stade les priorités ne sont pas arrêtées. Ce sont simplement des pistes de réflexion qui seraient envisagées pour prioriser les dossiers. L'ANAH n'exclura pas les dossiers des autres communes, mais les dossiers des « Petites Villes de Demain » pourraient par exemple bénéficier d'un bonus (un montant de travaux supérieur, ou un taux d'aide bonifié, ...). L'ANAH parle de PRIORISATION des dossiers mais pas d'EXCLUSION.

Le Président rappelle que le territoire est couvert par 4 « Petites Villes de Demain » : La Châtre, Sainte Sévère su Indre, Neuvy Saint Sépulchre, Aigurande.

5) Questions diverses

Désignation d'élus référents pour suivre les projets « Bocage et Boischaut Sud en Transitions »

En vue de suivre les projets « Bocage » et « Boischaut Sud en Transitions » présentés en Comité syndical du 23 février 2022 et dont les grandes lignes ont été rappelées par M. LE ROUX, le Président propose aux délégués de désigner des élus référents, qui seraient volontaires et intéressés par ces initiatives.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la désignation d'élus référents du Pays pour suivre les projets « Bocage » et « Boischaut Sud en Transitions » portés par des collectifs d'associations. A ce titre, les élus référents seront associés au pilotage et à l'orientation de ces projets pour réfléchir et concevoir les futures actions en pleine concertation avec tous les partenaires associés
- **APPROUVE** la désignation des élus référents « Bocage » et « Boischaut Sud en Transitions » ci-après, qui se sont portés volontaires :
 - o M. Pascal CHERAMY, Maire de Lourouer Saint Laurent
 - o M. Pascal COUTURIER, Maire de Vicq-Exempt
 - o M. Philippe PATRIGEON, Maire de La Berthenoux
 - o M. Philippe ROUTET, Conseiller municipal de Neuvy Saint Sépulchre
 - o M. Philippe VIAUD, Maire de Tranzault
 - o M. Dominique YVERNAULT, Adjoint de Chassignolles

Candidature LEADER 2023-2027

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, le Président indique que la Région-Centre Val de Loire a reçu 23 candidatures représentant 27 territoires de la Région, dont 5 candidatures dans l'Indre : Pays de La Châtre en Berry, Pays Castelroussin-Val de l'Indre associé au Pays de Valençay en Berry, PNR Brenne, Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, Pays Val de Creuse-Val d'Anglin. L'appel à candidature LEADER 2023-2027 sera validé en Commission Permanente Régionale du 8 avril 2022 en vue d'un lancement à partir du 11 avril prochain.

Le Président souhaite que le programme LEADER soit à l'avenir plus simple en termes de gestion administrative et de paiement des aides aux porteurs de projets.

M. COMPAIN, conseiller régional, confirme que la Région travaille actuellement sur le prochain programme LEADER pour essayer d'en simplifier la gestion administrative et financière, mais ce n'est pas évident.

Afin d'élaborer la candidature LEADER 2023-2027 du Pays, le Président propose aux délégués de valider le recours à un bureau d'étude.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mission d'accompagnement du Pays de La Châtre en Berry par un bureau d'étude dans l'élaboration de sa candidature LEADER 2023-2027, qui sera déposée auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire au plus tard le 30 septembre 2022.
- **MANDATE** le Comité de pilotage LEADER ad hoc constitué par le Président et les 3 Vice-Présidents du Pays, ainsi que le Président et les 3 Vice-Présidents du Conseil de développement pour assurer les missions suivantes :
 - o Sélectionner le prestataire retenu pour la mission ;
 - o Assurer la cohérence de la mission dans le respect des dispositions prévues dans le cahier des charges ;
 - o Arbitrer les principales décisions visant à orienter l'étude ;
 - o Et valider les travaux à chaque phase de l'étude.

- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À engager une consultation auprès des bureaux d'étude pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027,
 - o À solliciter auprès de la Région une subvention FEADER pour le soutien préparatoire de la candidature LEADER 2023-2027,
 - o Et à signer à cette fin tous les documents nécessaires.

Pour clôturer la programmation de l'actuel LEADER (2014-2022), le Président rappelle qu'il convient de déposer tous les dossiers complets auprès de Mme CHABENAT avant le 30 juin 2022, de façon à ce qu'ils soient instruits par la DDT de l'Indre puis validés en Comité de programmation avant fin décembre 2022.

Projet « vélos à assistance électrique »

Le Président propose aux délégués de valider le lancement en 2022 de la tranche 1 du projet « vélos à assistance électrique » (VAE), dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Investissement : achat de 15 vélos (39 600 € TTC) + équipements (3 870 € TTC), subventions (AAP AVELO2, AAP TENMOD, Région) 34 776€ (80%) + autofinancement du Pays 8 694€ (20%)
- Fonctionnement : communication (9 500 € TTC), subventions (AAP AVELO2, Région) 7 125€ (75%) + autofinancement du Pays 2 375€ (25%)

Si cette phase d'expérimentation est positive, il est envisagé de développer ce service avec une flotte de 20 vélos supplémentaires.

Le Président rappelle que la réalisation de ce projet est conditionnée à un accord de subvention de la Région.

M. COMPAIN indique qu'il a discuté avec M. FOURNIÉ, Vice-Président en charge des mobilités, de ce dossier qui semble avancer positivement. Les services de la Région vont contacter le Pays pour organiser une réunion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIRME** la volonté du territoire de créer un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) ;
- **APPROUVE** le lancement en 2022 de la tranche 1 du projet VAE portée par le Pays consistant en l'achat de 15 vélos répartis sur 3 points relais (1 point relais par Communauté de Communes disposant de 5 vélos), sous réserve de l'attribution de la subvention Régionale sollicitée ;
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À signer les conventions avec la Région Centre-Val de Loire et les points relais identifiés sur le territoire,
 - o À engager les dépenses liées au projet VAE inscrites au budget syndical 2022, qui seront amorties sur 5 ans,
 - o À solliciter le versement des subventions accordées dans le cadre des appels à projet TENMOD et AVELO2,
 - o Et à engager toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Projet mobilité

Sur le projet mobilité porté par le Pays, le Président indique que le dossier « transport solidaire » avance avec des réunions de concertation prévues avec l'association Familles Rurales, la Croix Rouge et d'autres partenaires. L'objectif étant de finaliser ce projet dans les prochains mois.

M. THEPAULT informe les délégués que le Centre Permanent d'Initiative de l'Environnement (CPIE) assurera une animation autour de la mobilité sur les marchés du territoire aux dates suivantes :

- La Châtre : Samedi 09 Avril
- Saint-Août : Mardi 12 Avril
- Aigurande : Vendredi 15 Avril
- Neuvy Saint Sépulchre : Dimanche 24 Avril
- Sainte Sévère : Mercredi 27 Avril

Ces stands animés permettront d'échanger sur les sujets de mobilité avec les habitants (difficultés rencontrées, impact des déplacements sur le territoire...).

Afin de valoriser le travail fait depuis 2019, de disposer d'un document de référence sur la mobilité à l'échelle du territoire et de définir une stratégie mobilité sur le long terme (10 à 15 ans), le Pays prévoit les échéances suivantes :

- 1^{er} atelier sur la mobilité (réunion des élus du Pays) : Jeudi 31 mars à 14h (salle des fêtes de Nohant-Vic)
- Table ronde citoyenne sur la mobilité (attentes des habitants) : Jeudi 5 mai à 18h (lieu à définir)
- 2^{ème} atelier sur la mobilité (finalisation de la stratégie de mobilité) : Début juin
- Validation de la stratégie de mobilité du territoire en comité syndical

Le Président indique que compte tenu de l'augmentation du prix des carburants, la problématique de la mobilité va devenir très difficile pour les habitants du territoire. Il faudra certainement faire preuve d'imagination dans les prochaines années pour trouver des solutions innovantes et adaptées à notre territoire.

Signature des documents budgétaires

Avant de clôturer la séance, le Président :

- Invite les délégués intéressés par l'élaboration de la candidature LEADER à s'inscrire en fin de Comité pour participer aux futurs ateliers de travail ;
 - Et rappelle aux délégués qu'il faut signer le Compte Administratif 2021 et le Budget 2022.
-

Le Président invite les délégués à prendre un pot de l'amitié, qui sera l'occasion d'accueillir M. HAMMOUTENE et de remercier M. THEPAULT pour son travail avant son départ fin juin.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
François DAUGERON**



Les membres présents,

